

# FICHE D'INFORMATION SUR LES EXPOSITIONS AUX RISQUES PROFESSIONNELS

## A actualiser par l'employeur avant la demande d'un rendez-vous pour une visite en Santé au Travail

Etablie en référence notamment aux dispositions prévues à l'article L 4121-3-1 (prévention de la pénibilité) et aux articles L 4121-3, L 4622-2 et D 4622-2 ((évaluation des risques/communication au service de santé au travail), en vue d'adapter le suivi individuel de santé des salariés

et de délivrer une attestation de suivi à l'issue de la Visite d'Information et de Prévention ou un avis d'aptitude médicale dans le cadre du Suivi Individuel Renforcé, le cas échéant.

ENTREPRISE :

NUMERO D'ADHERENT :

SALARIE(E) : NOM DE NAISSANCE :

NOM MARITAL :

Prénom :

Date de naissance : / /

Date d'embauche :

Premier emploi :  OUI –  NON

Type de contrat :  CDI –  CDD –  Contrat d'apprentissage –  INTERIM –  Autre :

### POSTE DE TRAVAIL :

Selon le décret du 27 décembre 2016, article R 4624-22 « tout salarié affecté à un poste présentant des risques particuliers pour sa santé ou sa sécurité ou celle de ses collègues ou des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail défini à l'article R 4624-23 , bénéficie d'un suivi individuel renforcé de son état de santé ». Il est de la responsabilité de l'employeur de définir les postes et les salariés concernés. Merci de cocher les risques associés à la Surveillance Individuelle Renforcée (SIR), le cas échéant. Les modalités de suivi et les conclusions sont particulières au type de classification des salariés.

		RISQUES A COCHER	Nature des protections collectives	Natures des protections individuelles
Suivi Individuel (SI)		<input type="checkbox"/> Pas de Risque Particulier		
Suivi Individuel Adapté (SIA)	R 4624-18	<input type="checkbox"/> Travailleur de moins de 18 ans		
	R 4426-7	<input type="checkbox"/> Agents biologiques du groupe 2 selon R 4421-3		
	R 4453-10	<input type="checkbox"/> Champs électromagnétiques si VLE dépassée		
	R 4624-17	<input type="checkbox"/> Travailleur handicapé, travailleur titulaire d'une pension d'invalidité		
	R 4624-19	<input type="checkbox"/> Femme enceinte, venant d'accoucher ou allaitante		
	R 4624-18	<input type="checkbox"/> Travailleur de nuit		
Suivi Individuel Renforcé (SIR)	Risques Particuliers R 4624-23 alinéa 1	<input type="checkbox"/> Amiante		
		<input type="checkbox"/> Plomb		
		<input type="checkbox"/> Agents CMR (cancérogène, mutagène, reprotoxique) selon R 4412-60		
		<input type="checkbox"/> Agents biologiques groupes 3 et 4 selon R 4421-3		
		<input type="checkbox"/> Rayonnements ionisants		
		<input type="checkbox"/> Risque hyperbare		
		<input type="checkbox"/> Risque de chute de hauteur lors de montage et de démontage d'échafaudages		
	Risques Particuliers R 4624-23 alinéa 2	<input type="checkbox"/> Charges très lourdes sans aide à la manutention selon R 4541-9		
		<input type="checkbox"/> Cariste, autres CACES (R 4323-56)		
		<input type="checkbox"/> Habilitations électriques		
	Risques Particuliers R 4624-23 alinéa 3	<input type="checkbox"/> L'employeur complète la liste des postes (..) et motive par écrit l'inscription de tout poste sur cette liste.		

Date :

Nom du signataire, signature et tampon de l'entreprise :